

TARIFS TRANSACTION

15/02/2017

VENTES

Notre rémunération est due le jour de la signature de l'acte authentique :

- jusqu'à 100 000 € **8% TTC avec un minimum de 7 000 €**
- de 101 000 € à 180 000 € **7% TTC**
- de 181 000 € à 230 000 € **6% TTC**
- de 231 000 € à 350 000 € **5% TTC**
- de 351 000 € à 650 000 € **4% TTC**
- au-delà de 650 000 € **3% TTC**

Les honoraires, notés dans le mandat de vente, sont à la charge du **vendeur**.

LOCATIONS

Le **montant des honoraires** est établi pour la **durée totale du bail** ; aucun remboursement total ou partiel ne sera effectué en cas de résiliation anticipée du contrat.

● LOCATION À USAGE D'HABITATION OU MIXTE

Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 8,5 % à la charge du locataire :

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 7 €/m² de surface habitable
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 2 €/m² de surface habitable

SOIT UN TOTAL DE 9 €/M² DE SURFACE HABITABLE

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 8,5 %, à la charge du bailleur :

- honoraires d'entremise et de négociation : 2 €/m² de surface habitable
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 7 €/m² de surface habitable
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 2 €/m² de surface habitable

SOIT UN TOTAL DE 11 €/M² DE SURFACE HABITABLE

● RENOUVELLEMENT DE BAIL HABITATION

20 % du loyer en cours charges comprises, TVA au taux en vigueur de 8,5 % incluse.

Ces honoraires sont à la charge de la partie qui en fait la demande.

● LOCATION PROFESSIONNELLE

150 % du loyer charges comprise, TVA au taux en vigueur de 8,5 % incluse.

Ces honoraires sont à la charge exclusive du **locataire**.

● LOCATION COMMERCIALE

200 % du loyer charges comprises, TVA au taux en vigueur de 8,5 % incluse.

Ces honoraires sont à la charge exclusive du **locataire**.

● RENOUVELLEMENT DE BAIL COMMERCIAL ou REDACTION SIMPLE DE BAIL COMMERCIAL

50 % du loyer en cours charges comprises, TVA au taux en vigueur de 8,5 % incluse.

Ces honoraires sont à la charge de la partie qui en fait la demande.

● AVENANT AU BAIL

20 % du loyer en cours charges comprises, TVA au taux en vigueur de 8,5 % incluse.

Ces honoraires sont à la charge de la partie qui en fait la demande.

ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE D'UN BIEN NON GÉRÉ PAR ACCORD IMMOBILIER

3 €/ m² de surface habitable

AVIS DE VALEUR LOCATIVE ET ESTIMATIONS DE VALEUR VENALE

Forfait de : 150 € TTC pour un bien sur ST PIERRE ; 250 € TTC sur autre commune

+ 70 € par bien supplémentaire